

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALANGE

Nombre de membres		
Afférents CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	9

SEANCE ORDINAIRE DU 02 décembre 2025

L'an deux mil vingt cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur GUIBELIN Hervé, Maire.

Présents : Hervé GUIBELIN, Elfi BARBARIN, Martine BARBIER, Stéphanie BLANCHON GRENOT (arrivée à 19h20), David CHECHILLOT, Pascal COURDEROT, Emilie PARROT

Absents excusés : Antoine PRIEUR-DREVON qui donne pouvoir à Hervé GUIBELIN, Mathias GIRARDIN qui donne pouvoir à Martine BARBIER

Absent : Ludovic BRASSEUR

Secrétaire de séance : Elfi BARBARIN

Délibération – 041.2025 -

Date de convocation
21 novembre 2025

Date de l'affichage
05 décembre 2025

Colis des ainés et bons d'achats aux agents

Vu la délibération 005-2017,

Vu les modalités d'attribution des colis ou repas pris en charge chaque année par la commune, à savoir 75 ans pour les colis et 63 ans pour le repas,

Considérant que des personnes (conjoint, enfants) peuvent participer à ce repas,

Considérant que les agents sont invités à participer à ce repas et que la commune leurs attribue un colis,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour décide :

- de demander une participation des conjoints n'ayant pas atteint l'âge et des enfants, à hauteur du prix du repas.
- autorise la commune à encaisser les règlements,
- attribue un colis aux ainés de plus de 75 ans n'ayant pu participer au repas,
- attribue un chèque cadeaux de 50 € par agent de la commune.

Conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus

Le secrétaire,
Elfi BARBARIN



Le Maire,
Hervé GUIBELIN




Mairie de Malange
R.F.
39700 (Jura)

Envoyé en préfecture le 05/12/2025

Reçu en préfecture le 05/12/2025

Publié le 05/12/2025

Berger
Levrault

ID : 039-213903081-20251202-2025_D041-DE